



Création d'entreprise Année 2026

« Crédit d'impôt pour la recherche : identifier les points-clés pour un projet réussi »

La certification RS6923 – « Crédit d'impôt pour la recherche : Identifier les points clés pour un projet réussi », enregistrée au Répertoire Spécifique de France Compétences le 28 novembre 2024, est portée par CCI France.

Elle est préparée dans le cadre de la formation « 5 jours pour entreprendre », le programme phare du réseau des CCI pour accompagner les créateurs d'entreprise : www.francecompetences.fr/recherche/rs/6923

Vous voulez lancer votre entreprise dans un avenir proche ? Mais, avant, vous voulez identifier toutes les facettes d'un projet entrepreneurial pour décider en connaissance de cause ? Vous voulez vous assurer de construire chaque étape dans les règles de l'art ? Vous voulez échanger avec d'autres entrepreneurs ? Cette formation est pour vous.



Cible

Toute personne ayant envie de créer une entreprise



Pré requis

Aspirer à entreprendre



Durée

5 jours



Tarif

750€ net

Vous pouvez le financer avec votre CPF (Compte Personnel de Formation). D'autres prises en charge sont possibles en fonction des CCI, contactez votre CCI Pau Béarn : entreprendre@pau.cci.fr



Intervenants

- Des conseillers spécialisés en création & reprise d'entreprise, numérique, commerce, RSE de votre chambre de commerce et d'industrie
- Des experts professionnels de l'entreprise

Objectifs

- L'analyse de ses capacités et aptitudes au regard des compétences attendues et de la posture d'un dirigeant
- L'identification des contraintes et opportunités d'un projet entrepreneurial
- L'identification des étapes, outils et ressources nécessaires à la construction d'un projet entrepreneurial
- L'évaluation des ressources nécessaires au projet entrepreneurial et l'identification des méthodes de prévisions financières et de pilotage de l'activité

Les points forts de la formation

- **Le décryptage actif :** étude de cas et échanges en collectif... de l'action et des échanges pour mieux comprendre.
- **L'échange entre pairs :** vous profiterez de la formation pour développer votre réseau professionnel avec les autres participants et les différents intervenants.
- **L'action :** vous développez vos compétences tout en posant les premières bases de votre projet de création d'entreprise.
- **Une certification de compétences** reconnue par l'Etat qui prouve l'engagement dans votre projet et votre volonté d'identifier toutes les facettes de votre projet entrepreneurial pour décider en connaissance de cause de « vous lancer ».
- **L'accompagnement post-formation en option :** vous pourrez, à l'issue de la formation, demander des formations complémentaires et/ou un accompagnement individuel pour approfondir votre projet, rédiger un business plan et lancer votre entreprise.

Moyens et outils pédagogiques

- Un accès à CCI Business Builder pour le travail personnel, plateforme pour vous aider dans la construction de votre projet d'entreprise. Vous y trouverez des ressources pédagogiques (guides, vidéos) <https://business-builder.cci.fr/>
- Formation collective en présentiel
- Pédagogie active, basée sur l'échange, l'analyse de pratiques et des mises en situation

Contenu

Durant la formation, vous allez découvrir les méthodes et outils pour travailler efficacement sur les thèmes suivants :

1/ Découvrir votre profil entrepreneurial

- Clarifier vos motivations, valeurs, ambitions et ressources personnelles.
- Identifier vos points forts et vos lacunes face aux compétences clés d'un chef d'entreprise.
- Savoir de quels experts et professionnels vous entourer pour sécuriser votre projet.
- Adopter la posture entrepreneuriale : agilité, résilience et vision.

2/ Comprendre l'environnement de votre projet

- Déchiffrer les opportunités et contraintes de votre marché.
- Intégrer les enjeux sociétaux et environnementaux (RSE, développement durable, inclusion, diversité, non-discrimination) pour un projet éthique et pérenne.
- Repérer les menaces et facteurs de réussite internes et externes (concurrence, réglementation, tendances du marché).

3/ Construire et modéliser votre projet

- Identifier les étapes nécessaires à la transformation de votre idée en projet exécutable.
- Utiliser les outils essentiels pour transformer une idée en un projet viable sur le marché (business model, proposition de valeur, différenciation) et construire un modèle économique cohérent.
- Définir vos objectifs commerciaux et les stratégies opérationnelles pour les atteindre.

4/ Donner vie à votre entreprise

- Identifier les moyens humains et matériels nécessaires et vérifier leur adéquation avec vos capacités financières.
- Déterminer votre seuil de rentabilité et maîtriser les bases financières (compte de résultat, plan de trésorerie, plan de financement, bilan, etc.).
- Choisir la forme juridique, le régime fiscal et social les plus adaptés à son projet à votre situation.
- Mettre en place vos indicateurs de pilotage pour suivre et ajuster la performance de votre future entreprise (tableaux de bord, indicateurs financiers et commerciaux).

Modalités d'évaluation

- Une épreuve orale de 8 à 10 minutes réalisée sur la base d'une simple idée ou sur le projet envisagé par le candidat, le principal étant que le candidat entrepreneur :
 - o Démontre la cohérence Homme – projet
 - o Prouve qu'il a compris ce que recouvrait le métier de chef d'entreprise
 - o Expose sa compréhension de la posture entrepreneuriale, son positionnement par-rapport à cette posture et son plan d'actions à mener pour disposer de l'ensemble des compétences nécessaires à la construction et au pilotage d'un projet entrepreneurial
 - o Explique en synthèse le contexte de marché dans lequel le projet pourrait se mettre en place en identifiant les potentiels enjeux sociétaux du projet afin que les menaces et opportunités du marché.

- Une épreuve écrite qui consiste en une mise en situation fondée sur une étude de cas comportant trois parties d'une durée de deux heures :
 - o les méthodes, outils et cadre juridique adapté pour transformer une idée en projet entrepreneurial
 - o les stratégies opérationnelles
 - o les aspects financiers d'un projet entrepreneurial

Les résultats

- Un taux de satisfaction de 91%
- 80% des entrepreneurs accompagnés mettent en œuvre leur projet contre 40% pour les non-accompagnés
- 2 fois plus d'entrepreneurs qui embauchent lorsqu'ils ont été accompagnés par un conseiller CCI
- 23% ont un CA > à 50K€ contre 25% des entrepreneurs non-accompagnés
- L'accompagnement a permis aux entrepreneurs de se sentir capable de lancer son projet, de faire évoluer leur projet, d'accélérer sa mise en œuvre et, surtout, de développer de nouvelles compétences
- +31% d'entrepreneurs qui déclarent avoir des revenus supérieurs à leur prévisionnel financier lorsqu'ils suivent cette formation
- 76% des porteurs de projet obtiennent leur certification
- Taux de satisfaction stagiaire CCI PAU BEARN année 2024 : 9.25/10
- Taux de certification CCI PAU BEARN année 2025 : 85%

 <h3>Calendrier</h3> <ul style="list-style-type: none"> • Lundi 26 janvier au vendredi 30 janvier • Lundi 09 mars au vendredi 13 mars • Lundi 13 avril au vendredi 17 avril • Lundi 18 mai au vendredi 22 mai • Lundi 29 juin au vendredi 03 juillet • Lundi 14 septembre au vendredi 18 septembre • Lundi 26 octobre au vendredi 30 octobre • Lundi 30 novembre au vendredi 04 décembre 	 <h3>Lieu</h3> <p>CCI Pau Béarn 21 rue Louis Barthou, 64000 PAU</p>  <h3>Délais et modalité d'accès</h3> <p>L'entrée en formation se réalise auprès du pôle Crédit Reprise Transmission d'Entreprise CCI Pau Béarn après un entretien découverte individuel avec un conseiller d'entreprise.</p> <p>Elle s'effectue aux dates spécifiées dans le calendrier ci-contre.</p> <p>Contactez votre CCI pour obtenir plus de renseignements sur les modalités et délai d'accès (contact ci-après).</p>
---	--

 <h3>Contact</h3> <p>Pôle Crédit Référente pédagogique : Tiphaine RAULET 07 64 62 05 95 entreprendre@pau.cci.fr</p> <p>Retrouvez tous les produits et services de votre CCI sur pau.cci.fr</p>	 <h3>Financement</h3> <p>Vous pouvez le financer avec votre CPF (Compte Personnel de Formation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Contactez votre CCI pour procéder à la démarche avec un conseiller ou > Connectez-vous sur MONCOMPTEFORMATION.gouv.fr sur la page « <u>Création entreprise : identifier les points-clés pour un projet réussi</u> ».
---	--

 <h3>Accessibilité de personnes handicapées</h3> <p>Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez votre CCI pour une analyse de vos besoins. Référent HANDICAP CCI Pau Béarn : Alexandre Megret, a-megret@pau.cci.fr</p>	<p style="text-align: right;">Maj octobre 2025</p>
--	--